

Droit pour Tous

Association à but non lucratif - loi de 1901

16, Boulevard Saint Denis

75010 PARIS

Tél : 01.40.22.09.22 - Fax : 01.40.28.91.77 - email : diebolt@msh-paris.fr

I. Le constat d'une carence : la mésinformation juridique

« Nul n'est censé ignorer la loi »...

Or, il peut être constaté que la quasi totalité de la population connaît peu ses droits, ou insuffisamment.

Pire, beaucoup ne savent pas comment les connaître. Qui sait de nos jours, précisément, quels sont ses droits ? Qui sait où il peut trouver rapidement l'information qu'il cherche, quand un problème se posera à lui ?

Premières victimes de cette ségrégation par la sous-information : les exclus, les étrangers, les classes démunies. Difficile, dès lors, de sortir du cercle vicieux de la méfiance interethnique.

Pour réagir contre cette situation qu'ils jugent inacceptable, un groupe de juristes a décidé de mettre en commun ses efforts pour rendre son savoir accessible à tous. Ils ont ainsi créé une association, « Droit pour Tous », dont les travaux sont intégralement et gratuitement accessibles sur Internet.

II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION « DROIT POUR TOUS »

- Création de l'association : en 1997
- Composition de l'association : avocats, doctorants, un chercheur en informatique juridique.
- Démarche : **informer et agir via Internet** :
 - ◇ informer :
 - ◆ gratuitement
 - ◆ de manière simple : sous forme de questions-réponses
 - ◆ de la façon la plus complète possible : textes, jurisprudence, chiffres...
 - ◇ agir via Internet : créer ainsi un espace d'entraide

III. PRESENTATION DU SERVEUR « SOS-Net »

A. Pourquoi un serveur juridique ?

- Internet présente de multiples avantages pour la consultation juridique :
 - *il est accessible simultanément depuis 300 millions de terminaux* (chiffre estimé pour le début de l'année 1997), à un coût modique (car ne prenant pas en compte la distance).
 Ceci fait de SOS-Net le consultant juridique le plus accessible et le moins cher du monde.
 - *son caractère continu* : il est consultable à toute heure, de manière quasi instantanée
 - *sa quasi gratuité* : SOS-Net est un serveur d'accès gratuit ; « Droit pour Tous » fournit gratuitement ses données.
On peut également le charger chez soi pour le consulter sans se connecter à chaque fois, ou se le transmettre sous forme de disquettes. Il est ainsi possible, à la rigueur, de se passer d'Internet.
 - *sa mise à jour régulière*
 - *son caractère interactif*

B. « SOS-Net » : le premier serveur Internet d'aide juridique gratuite

- ◇ Il est visible sur deux sites :
<http://sos-net.eu.org>
<http://www.infodroit.org>
 Il représente environ 11 méga-octets de données sur Internet, soit environ 5500 pages papier.
- ◇ Domaines juridiques traités :
 - « *Étrangers en France* » (*Droit des étrangers*) - juillet 1997
 - *Droit de la consommation* - novembre 1997
 - *Droit médical* - décembre 1997
 - *Droit du surendettement* – novembre 1998
 - *Passage à l'Euro* – novembre 1998
 - *FAQs juridiques* – mai 1999
 - *Droit des successions* – décembre 1999
 - *Droit du travail* – janvier 2000
 - *Droit de la copropriété* – février 2000
 - *Droit fiscal* – mars 2000
 - *Droit des sociétés* – mars 2000
 - *Décisions judiciaires commentées* – mars 2000
 - D'autres branches du droit sont en constant ajout...
- ◇ Présentation du serveur :
 Il est organisé en différents thèmes :
 - ◆ Questions-réponses
 - ◆ Fiches pratiques, Adresses utiles
 - ◆ Liens vers d'autres sites
 - ◆ Chiffres officiels (pour le droit des étrangers)
 - ◆ Textes juridiques

IV. Conclusion

- Une utilisation d'Internet à vocation non commerciale
- Une initiative citoyenne
- Une information juridique gratuite